

Qualité de l'eau d'alimentation d'Avignon

D'où vient l'eau ?

La commune d'Avignon est alimentée par les captages de la Saïgonne, déclarés d'utilité publique, par pompage dans la nappe phréatique de la Durance. Cette eau subit un traitement de désinfection par le Chlore gazeux avant d'être distribuée

Les contrôles...

En complément de la surveillance assurée par le distributeur (SUEZ), le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé et comprend notamment des prélèvements et analyses d'eau réalisés par le laboratoire CARSO agréé par le ministère de la Santé et titulaire du marché public.

Le nombre et le type d'analyses sont définis conformément à l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution. Ils sont réalisés à la ressource, au point de mise en distribution et aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine en distribution

Qualité de l'eau bulletin mensuel : février 2022

La Bactériologie

La qualité Bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries dont la présence laisse suspecter une contamination se produisant à la ressource ou au cours du transport. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau, un manque d'entretien des installations (notamment des réseaux intérieurs privés) ou une absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

Au mois de février 2022 : 15 analyses bactériologiques ont été réalisées 100% des résultats sont conformes aux exigences réglementaires

Les Paramètres Physico-Chimiques

L'eau de consommation doit être agréable au goût, ne présenter ni couleur, ni aspect, ni trouble particuliers. Elle doit également être exempte de substances dont la présence ou l'excès présenterait un risque pour la santé des consommateurs.

Sont recherchés :

Les éléments chimiques présents naturellement dans l'eau :

À titres d'exemples :

PARAMETRES	VALEUR AU DERNIER CONTROLE (mg/l)	LIMITE AUTORISEE (mg/l)
Sulfates	89.8	250
Calcium	82.7	Sans objet
Magnésium	12.6	Sans objet
Chlorures	17.8	250
Sodium	12.1	200

Les substances indésirables :

À titres d'exemples :

PARAMETRES	VALEUR AU DERNIER CONTROLE	LIMITE AUTORISEE
Nitrites	< 0,02 mg/l	0,5 mg/l
Nitrates	2.6 mg/l	50 mg/l
Aluminium	<10 µg/l	200 µg/l
Fer Total	<10 µg/l	200 µg/l

Les substances toxiques:

À titres d'exemples :

PARAMETRES	VALEUR AU DERNIER CONTROLE	LIMITE AUTORISEE
Arsenic	< 2 µg/l	10 µg/l
Mercure	< 0.3 µg/l	1 µg/l
Tétrachloroéthylène+ Trichloroéthylène	<0.5 µg/l	<10 µg/l
Total trihalométhanes (THM)	<0.5 µg/l	100 µg/l

Les Pesticides

Aujourd'hui, 96 molécules sont recherchées. Certains Pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire a été fixée à un niveau inférieur au seuil de toxicité connu.

A ce jour, les valeurs mesurées sont inférieures au seuil de détection.

Les normes sont définies comme suit : 0,1 µg/l pour chaque pesticide sauf Aldrine, Dieldrine, Heptachlore et Heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l. Le total des pesticides présents doit rester inférieur à 0,5 µg/l.

Radioactivité:

Le contrôle radiologique de l'eau est obligatoire et réalisé 8 fois dans l'année.

Le contrôle est basé sur la mesure d'indicateurs : le tritium, l'activité des radioéléments émetteurs alpha et bêta et la dose totale indicative (dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à l'ingestion de l'eau pendant une année). Ces indicateurs permettent de connaître « le profil radiologique » de l'eau. Il est lié à la présence des radionucléides naturels (caractéristique géologique des terrains) et à la présence anormale de radionucléides artificiels.

PARAMETRES	VALEUR AU DERNIER CONTROLE	REFERENCE DE QUALITE
Activité alpha globale	0.03- Bq/l	0.1Bq/l
Activité bêta globale	0.08 Bq/l	1Bq/l
Activité due au Tritium	<9 Bq/l	100Bq/l

Infos Pratiques

Les Nitrates

Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une présence excessive de Nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg/l est indispensable à la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentées avec l'eau du robinet. En complément des contrôles réglementaires, ils font l'objet d'une surveillance particulière au niveau des différents forages. Toutes les valeurs mesurées sont très inférieures aux valeurs limites de 50 mg/l.

Valeur Moyenne (Année 2021) : 2.7 mg/l

Le Fluor

Le Fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, comme c'est le cas sur notre commune (**120 µg/l**), un complément peut être apporté par des sels, du dentifrice spécifique ou encore des comprimés pour une prévention optimale de la carie dentaire.

La Dureté

La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé. **La valeur moyenne du TH est de 28.5°F**, l'eau du réseau public est considérée comme dure. Adoucir l'eau n'a d'autre intérêt que la prévention de l'entartrage de vos installations. Si vous optez pour un tel traitement, garder un robinet de puisage de l'eau adoucie et maintenez un TH > 15°F en deçà de cette valeur, la dissolution des métaux est à craindre.

Le Plomb

L'eau, à la sortie des captages et de l'usine de production, ne contient pas de plomb.

Toutefois, Le plomb des canalisations peut être solubilisé par l'eau de distribution lorsque celle-ci a certaines caractéristiques physico-chimiques ou bien lorsque le réseau intérieur est mal conçu (grandes longueurs de canalisations en plomb, juxtaposition de métaux de nature différente, traitements d'eau sur des canalisations en plomb...). Les canalisations en plomb ont cessé d'être commercialisées dans les années 1960 mais la pose de ce type de canalisations n'est interdite que depuis 1995.



L'échéance réglementaire pour remplacer les canalisations en plomb est fixée à la fin 2013.

Le gestionnaire du réseau public d'eau potable, le Grand Avignon, poursuit son programme de remplacement des derniers branchements au plomb. Mais les propriétaires doivent également réaliser les travaux sur le réseau privé des immeubles (après compteur).

NB : Le plomb d'origine hydrique a un impact sur la plombémie moyenne de la population mais est rarement la cause principale d'une plombémie élevée qui serait davantage imputée à l'ingestion d'écaillés ou de poussières de peintures utilisées dans les habitations avant 1948.

Pour en savoir plus :

➤ Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-de-la-mere-et-de-l-enfant/saturnisme-de-l-enfant/la-maladie/#tabs>

➤ L'Agence Régionale de Santé :

<https://www.paca.ars.sante.fr/prevention-et-depistage-du-saturnisme-intoxication-au-plomb>

The infographic is divided into several sections. On the left, under 'Services Santé Environnement des délégations de l'ARS dans votre département:', it lists contact information for five regions: Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), and Var (83). The central section, 'Le saturnisme, c'est quoi ?', explains that it is a lead poisoning disease. It notes that lead is found in old paints, dust, and smoke from certain factories, and that water can be a source of lead. It lists symptoms such as stomach pain, agitation, fatigue, and growth delay. A warning states that symptoms vary by child. It advises parents to get their child's blood tested. The right section, 'Saturnisme', asks if the user lives in an old house, near a factory, or has a young child, and includes a warning: 'ATTENTION ! Le plomb présente un danger pour votre enfant'. At the bottom, there is a QR code and the ARS logo.

Informations et recommandations

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles :

▶ sur le site internet du Ministère chargé de la santé www.eaupotable.sante.gouv.fr. Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par les ARS sont accessibles commune par commune et sont régulièrement actualisés.

▶ les notes concernant la qualité de l'eau potable (fiches infofacture) : <https://carto.atlasante.fr/IHM/cartes/infofactures/R93/084000232.pdf>

Conclusion

L'eau distribuée sur la commune d'Avignon respecte les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.